

ORDONNANCE DU ROY

Qui Injoinct au Gouverneur du baillage
d'Amiens d'envoyer certaines lettres d'ouroy
faictes aux fabricans de Montcaill Surmes
en Environz de prendre et recevoir les
monoyes deffendues, pour estre avisé sur jellez
ala Chambre des comptes

DU 13 fev. 1387

Charles par la grace de Dieu
Roy de France, au gouverneur
du baillage d'Amiens ou de
son lieutenant, Salut; nous
avons entendu que plusieurs
monoyes deffendues par les
ordonnances de divers rois
par nous faittes sur le fait
desdites monoyes, sont prises
et mises de jour en jour en la
ville de Montcaill Surmes
et au pays d'Environ pour ce
prin comme il plain et tou
chacun pour ombre de certain

